

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle du 3^{ème} âge),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **20**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **23**

o Pour : **23**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Héléne, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

Date de convocation :

Le 28 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 28 septembre 2022

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-09-20/03 du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2022-09-05/04 et DC/2022-09-05/05 du 5 septembre 2022 attribuant les lots 2 à 14 relatifs à cette opération.

Il rappelle que les lots n°1 (désamiantage estimé à 15 000 €) et n°15 (forage sondes géothermiques estimé à 25 000 €) ont été désignés infructueux et ont été relancés.

DELIBERATION N° :

DC/2022-03-10/09

OBJET DE LA SEANCE :

**Via Fluvia – véloroute entre
Loire & Rhône**

Aire d'accueil (Raucoules)

**Autorisation d'attribution
lots 1 et 15**

M. SANTY fait alors part au Conseil Communautaire de la possibilité qui est donnée au Conseil Communautaire de donner délégation au Président (articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ; cette délégation comportant alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

M. SANTY propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Président pour souscrire les marchés de travaux correspondant aux lots n°1 (désamiantage estimé à 15 000 €) et n°15 (forage sondes géothermiques estimé à 25 000 €) avant l'engagement de la procédure de passation de ces marchés.

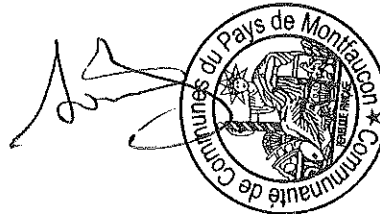
AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022031009-DE
Reçu le 14/10/2022
Publié le 14/10/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner délégation au Président pour souscrire les marchés de travaux correspondants aux lots n°1 (désamiantage) et n°15 (forage sondes géothermiques) dans le cadre de la réhabilitation de l'auberge d'Oumey à Raucoules (estimation des marchés : 15 000 € HT pour le lot n°1 et 25 000 € pour le lot n°15).
- charge M. le Président de signer les marchés correspondants dans le cadre de cette délégation.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022031009-DE
Reçu le 14/10/2022
Publié le 14/10/2022